

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Nos conditions générales de vente font partie intégrante de tout contrat et de toute relation conclus entre le client et ACCUMALUX INDUSTRIAL. Les conditions d'achat de l'acheteur ne peuvent nous lier, même si celles-ci n'ont pas été contredites explicitement, telles celles du client, ACCUMALUX INDUSTRIAL ACCUMALUX INDUSTRIAL sur ACCUMALUX INDUSTRIAL ACCUMALUX INDUSTRIAL à ACCUMALUX INDUSTRIAL .

## **1. Livraisons.**

- 1.1. Les délais de livraison convenus sont respectés dans la mesure du possible. Exceptés les cas de stipulation expresse leur dépassement ne peut en aucun cas donner droit à des dommages et intérêts.
- 1.2. Sauf stipulation contraire ACCUMALUX INDUSTRIAL, notre société se charge du transport pour compte du client. Le choix du (des) transporteur(s), du moyen de transport et du chemin sont laissés à notre entière discrétion. I être
- 1.3. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. Les marchandises sont censées être remise en bon état au transporteur et notre société se décharge de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient survenir en cours de transport. sur le site de ACCUMALUX INDUSTRIAL, que les marchandises sont mises à disposition du transporteur
- 1.4. Sauf accord écrit contraire, les frais de transport sont facturés directement de la société de transport à notre client. ACCUMALUX INDUSTRIAL ne
- 1.5. Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons partielles.

## **2. Conditions de paiement.**

- 2.1. Les paiements se font sans escompte ni déduction. Les clients effectuent les paiements à échéance indiquée sur la facture. En cas d'absence de mention, la facture sera payable comptant.
- 2.2. Les frais relatifs aux paiements sont exclusivement à charge du client.
- 2.3. En cas d'absence de paiement à date d'échéance, des intérêts moratoires seront comptés de plein droit sans qu'un rappel ne doive être notifié. De plus, notre société sera en droit de réclamer une amende administrative forfaitaire de € 80,- destinée à couvrir nos frais administratifs et de lui facturer les dépenses qu'elle serait amenée à engager afin de procéder au recouvrement de la facture. à ACCUMALUX INDUSTRIAL échéance par ACCUMALUX INDUSTRIAL
- 2.4. , des sommes dues, légal en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les intérêts moratoires seront calculés sur base de 1% mensuel. ACCUMALUX INDUSTRIAL est
- 2.6. Les marchandises livrées restent notre entière propriété ACCUMALUX INDUSTRIAL jusqu'à ce que le client ait rempli l'intégralité de ses obligations de paiement, telles que décrites ci-dessus.

## **3. Garantie et responsabilité.**

Les produits ACCUMALUX INDUSTRIAL sont le fruit d'une haute technicité ainsi que d'une longue expérience de ACCUMALUX INDUSTRIAL dans son secteur. Ils sont soumis à des contrôles de qualité qui ont depuis toujours contribué à l'image de marque de ACCUMALUX INDUSTRIAL.

- 3.1. Nous assurons ACCUMALUX INDUSTRIAL pour la fabrication de nos produits l'emploi de matières premières de haute qualité.
- 3.2. Les conditions de stockage pouvant influencer les propriétés physiques des matériaux (chaleur et exposition au soleil pour les thermoplastiques, humidité pour le plomb, etc...), notre responsabilité pour les produits ne saurait être engagée pour plus de 3 mois après expédition de nos usines. Toute réclamation doit être formulée dans un écrit qui nous sera envoyé par recommandé dans les quinze jours de la réception de la marchandise. Les réclamations qui nous parviendraient passé ce délai ou sous une autre forme ne peuvent plus être considérées ACCUMALUX INDUSTRIAL
- 3.3. Nos clients sont tenus de vérifier la conformité de nos produits de avant ACCUMALUX INDUSTRIAL leur emploi. La responsabilité de ' ACCUMALUX INDUSTRIAL sera dans tous les cas limitée à la seule valeur des marchandises qu'elle a livrées.
- 3.4. Les marchandises utilisées d'une manière ou d'une autre ne pourront en aucun cas nous être retournées ACCUMALUX INDUSTRIAL.
- 3.5. Les marchandises livrées et/ou devant faire l'objet d'un retour restent sous la seule et entière responsabilité du client.
- 3.6. Les retours de marchandises ne pourront se faire sans notre accord préalable ACCUMALUX INDUSTRIAL.

## **4. Loi applicable et juridiction compétente.**

- 4.1. Tout différend éventuel en relation avec une commande ou les présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.

4.2. Seul le droit luxembourgeois est applicable.